

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DES CLIMATISEURS MULTI-SPLIT

1. Objet du marché

La Banque de la République du Burundi, à travers son site web www.brb.bi et le quotidien « Le RENOUVEAU », lance un Avis d'Appel d'Offres local pour la fourniture et l'installation de Climatiseurs multi-split pour 25 locaux.

Les spécifications techniques sont données dans la partie II du présent DAO.

Le soumissionnaire devra garantir le bon état du mobilier pour une durée qui ne peut être inférieure à douze (12) mois, à compter de la date de la réception provisoire.

2. Allotissement

Le marché est en un seul lot.

3. Financement

Le marché est financé sur les fonds propres de la Banque de la République du Burundi.

4. Participation

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales ayant les capacités techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire frappé par l'une des règles d'incapacité énumérées à l'article 8 du Règlement de Passation des Marchés de la Banque de la République du Burundi, disponible sur le site www.brb.bi.

5. Contenu du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le dossier d'Appel d'Offres est constitué par les documents suivants :

- L'avis d'appel d'offres ;
- les spécifications techniques ;
- le bordereau quantitatif et estimatif ;
- formulaire de soumission.

6. Consultation et Acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu auprès du Service Logistique et Sécurité de la BRB, 4^{ème} étage, bureau n°4.21, tél. +257 22 22 03 45 sur présentation d'un bordereau de versement d'un montant non remboursable de cent mille francs burundais (**BIF 100 000**) au compte numéro 9829/000 ouvert dans les livres de la Banque de la République du Burundi (BRB).

7. Garantie de soumission

L'offre est accompagnée d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque de premier rang, d'un montant égal à **Cinq cent mille francs burundais (BIF 500 000)**.

BANQUE DE LA REPUBLIQUE DU BURUNDI
Dossier d'Appel d'Offres pour la fourniture et l'installation des Climatiseurs Multi-Split

La garantie de soumission sera restituée aux soumissionnaires non gagnants aussitôt après la notification du marché. Au soumissionnaire gagnant, la garantie sera restituée après signature du contrat, contre remise de la garantie de bonne exécution prévue au point 16 ci-dessous.

8. Contenu de l'offre

L'offre devra contenir les documents suivants :

- La lettre de soumission selon le modèle donné en annexe ;
- L'adresse du soumissionnaire ;
- Une copie du registre de commerce ;
- Une attestation de non-redevabilité encore valide, délivrée par l'Office Burundais des Recettes (OBR);
- Le numéro d'identification fiscale (NIF);
- La garantie bancaire de soumission.
- Les fiches techniques détaillées du matériel proposé (marque, modèle, caractéristiques techniques)

L'absence de l'un des documents énumérés ci-dessus constitue une cause de rejet de l'offre.

9. Présentation des offres

L'offre est présentée sous enveloppe fermée avec la mention « **Offre pour la fourniture et l'installation des climatiseurs Multi-Split** », et sera adressée à :

Monsieur le Gouverneur de la Banque de la République du Burundi
1, Avenue du Gouvernement
B.P. 705 Bujumbura
Tél. (+257) 22 20 40 00/Fax (+257) 22 22 3128
E-mail : brb@brb.bi

Outre cette adresse, cette enveloppe portera les inscriptions: « **A n'ouvrir qu'en séance d'ouverture des offres** ».

L'enveloppe extérieure ne doit comporter aucun signe distinctif du soumissionnaire.

L'offre technique rédigée en français et accompagnée des différents documents exigés (voir point 8), ainsi que l'offre financière, seront déposées en quatre (4) exemplaires dont l'original et trois (3) copies et portant la mention « ORIGINAL » ou « COPIE » selon le cas. Elles seront dans des enveloppes fermées séparées comportant la mention « Offres technique pour la fourniture et l'installation de Climatiseurs » et « Offre financière pour la fourniture et l'installation Climatiseurs » selon le cas, et glissées dans l'enveloppe extérieure.

En cas de divergence entre l'original et les copies, seul l'original fera foi.

10. Visite des lieux

Une visite des lieux sera organisée par la Banque de la République du Burundi en vue de permettre aux soumissionnaires de mieux répondre aux attentes du Maître d'Ouvrage.

Un certificat de visite des lieux à joindre à l'Offre sera délivré au terme de la visite. Le soumissionnaire qui ne participera pas à la visite des lieux ne sera pas autorisé à répondre au présent Appel d'Offres.

La visite des lieux est prévue en date du **19/02/2016 à 09h00**. Le rassemblement se fera à la réception du Siège de la Banque de la République du Burundi à Bujumbura.

11. Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers dès la date d'ouverture des offres.

12. Dépôt et ouverture des offres

Les offres **doivent** parvenir au Secrétariat de Direction de la Banque (5ème étage) au plus tard le **29/02/2016 à 10h00'**.

L'ouverture des offres aura lieu le même jour à 10h30 dans la salle de réunions du 4^{ème} étage en présence des soumissionnaires qui le désirent.

13. Evaluation des offres

L'évaluation débutera par l'analyse de la conformité de l'offre au présent Appel Offres et au Règlement de la passation des marchés de la Banque de la République du Burundi. Elle se poursuivra par l'analyse des offres techniques.

L'ouverture des offres financières ne se fera que pour les seules offres dont l'évaluation technique aura obtenu une note supérieure ou égale à 80 %.

14. Attribution du marché

Le marché sera attribué au soumissionnaire qui aura présenté l'offre la plus avantageuse.

La notification de l'attribution du marché sera faite par courrier recommandé ou par tout autre moyen de transmission fiable. Dès la notification de cette attribution, le soumissionnaire dispose d'un délai maximum de cinq (5) jours pour entrer en contact avec la Banque de la République du Burundi en vue des formalités de signature du contrat.

15. Délai de livraison

Le délai de livraison sera précisé dans la lettre de soumission. En outre, le délai le plus court constituera un avantage.

16. Modalités de paiement

Le paiement interviendra comme suit :

- 95% du prix du marché à la livraison de la commande, sur présentation de la facture y relative et d'un procès-verbal de réception provisoire signé par les deux parties ;
- 5% à la réception définitive du mobilier sur présentation de facture y relative et d'un procès-verbal de réception définitive signé par les deux parties.

Aucune avance ne sera accordée.

17. Garantie de bonne exécution du marché

L'attributaire est tenu de fournir une garantie de bonne exécution du marché dans un délai de huit (8) jours maximum à compter de la signature du contrat. Cette garantie sera fixée à 5% du montant total du marché.

En annexe le formulaire de la garantie.

La garantie sera libérée à hauteur de 50% à la réception provisoire et le solde servira à couvrir la période de garantie de douze (12) mois prévue ci-dessous. Elle sera totalement libérée à la réception définitive.

En outre, il devra garantir le bon état du mobilier pour une durée qui ne peut être inférieure à douze (12) mois, à compter de la date de la réception provisoire comme prévu au point 1.

18. Renseignements complémentaires et obtention du dossier d'appel d'offres

Tout renseignement complémentaire concernant le présent dossier d'appel d'offres peut être obtenu au Service Logistique et Sécurité de la Banque de la République du Burundi, à l'adresse précisée au point 6 de l'Avis d'Appel d'Offre.

Jean CIZA

Gouverneur

